

11398/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 septembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 septembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil sur une action de l'Union européenne à l'appui
du mécanisme de vérification et d'inspection des Nations unies au Yémen

E 13389

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.